



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2014, 20h00

salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 4 novembre 2014
3. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit pour la modernisation des infrastructures souterraines de l'ouest de la rue Basse à Colombier
4. Rapport et arrêté relatifs à la désignation de l'organe de révision des comptes communaux
5. Rapport et arrêté relatifs à la constitution d'une servitude de passage de conduites grevant les biens-fonds nos 1560 et 1312 du cadastre de Bôle, propriété de la commune de Milvignes
6. Budget 2015
7. Communications du Conseil communal
8. Interpellations et questions
9. Divers

Le président, **M. Sylvain Ischer**, ouvre la séance à 20h05 et salue l'assemblée.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **33** conseillers généraux.

8 sont excusés : Mme et MM. Ivan Calderon, Yann Decnaeck, David Fischer, Yann Noirjean, Valérie Schindler, Daniel Sigg, Olivier Steiner et Olivier Thiébaud.

Conseil communal in corpore.

Unanimité : **32** ; Majorité absolue : **17**

2. Procès-verbal de la séance du 4 novembre 2014

M. Philippe Egli (La Grappe) demande les modifications suivantes :

- page 3 : corriger « PRL » en « PLR »
- page 8, point 10, 3^e ligne : enlever le deuxième « que ».

- page 9, point 11, la fin du paragraphe en italiques ne reflétant pas tout à fait ce qui a été discuté, il devrait être écrit : « (...). Le règlement de commune précisant que la convocation du Conseil général doit se faire par écrit, *la question de savoir si l'envoi informatique peut être considéré comme tel est évoquée.* »

Moyennant ces modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit pour la modernisation des infrastructures souterraines de l'ouest de la rue Basse à Colombier

M. Frédéric Laurent (CC). Le Conseil communal rappelle que c'est parce que CADBAR doit ouvrir la rue en profondeur que proposition est faite d'y inclure ce tronçon du PGEE (séparation des eaux) qui fait partie du plan directeur et de rénover en même temps toutes les infrastructures.

M. Jean-François Künzi (Commission technique). Réunie le 4 décembre dernier, la Commission a déjà eu l'occasion d'affirmer en étudiant les travaux à entreprendre dans une rue adjacente que la Rue Basse constitue un axe prioritaire pour l'évacuation des eaux, conformément au concept du PGEE. La Commission observe que l'actuel collecteur d'eaux mixtes qui recueille une grande quantité d'eaux claires et usées provenant, notamment, du quartier de la Colline et de Notre-Dame est en mauvais état et que la commune devra obligatoirement se mettre en conformité avec le PGEE. Dès lors, la Commission estime que la commune doit absolument saisir l'opportunité de moderniser complètement les infrastructures souterraines et la chaussée de cette partie haute de la Rue Basse, que le coût se justifie par la configuration particulière de la rue et les multiples connexions nécessitées et que la variante proposée par le Conseil communal ne constitue pas un choix cohérent puisque, à terme, elle engendrerait fatalement des surcoûts. En conséquence, la Commission, dans sa grande majorité, propose d'accepter la demande de crédit de CHF 1'073'721.-.

M. François Burgat (Commission financière). Les travaux sont inscrits dans le plan des investissements. La Commission comprend bien la synergie qui est faite au travers de l'installation CAD pour moderniser ce tronçon. Les charges qui pourront être partagées avec CADBAR (par exemple : pose de l'enrobé) ne sont pas portées en déduction de la demande de crédit mais le Conseil communal assure qu'il suivra cela de près. Il est relevé qu'une grande partie de ce projet sera autoporteur au travers du prélèvement de la taxe. Il n'est cependant pas prévu d'augmenter la taxe pour l'instant et la question du financement demeure. La Commission a reçu des informations complémentaires par voie de circulation au sujet des coûts comparatifs par rapport au projet plus global. A la grande majorité de ses membres, la Commission préavise favorablement la variante 1 de la demande de crédit, de CHF 1'073'721.-.

M. Patrice Blanc (PLR). Le groupe PLR a étudié longuement le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour le remplacement global du cadastre souterrain de la partie supérieure de la rue Basse. L'extension du réseau de chauffage à distance CADBAR, dont la commune est actionnaire, pour le raccordement à de nouveaux immeubles, notamment les résidences du Parc et le restaurant du Cheval Blanc, emprunte la partie supérieure de la rue Basse, sur un tronçon routier de quelque 150 mètres, dans un espace très réduit avec un encombrement d'une multitude de conduites très anciennes dont on ne connaît pas précisément le tracé. En effet le collecteur d'eaux mixtes construit en maçonnerie n'est plus étanche depuis des lustres, l'éclairage public est obsolète et il n'a pas été possible de déterminer l'âge canonique du réseau d'eau potable en fonte grise. La pose

unique du réseau CADBAR péjorerait grandement l'aménagement futur du PGEE et la mise en séparatif des eaux dont l'un des axes principaux emprunte précisément la rue Basse. Le système établi du PGEE ne peut être hypothéqué, raison pour laquelle, comme le préconise les commissions Financière et Technique, le groupe PLR rejette la variante légère, sans infrastructure du PGEE. Toutefois, la facture est salée et ce n'est pas sans étonnement que le groupe PLR a pris connaissance des montants astronomiques du remplacement de quelque 150 mètres de conduites et de la reconstruction de chaussée présentant un gabarit très réduit. Cela fait très cher au m² ! Certes, le chantier est compliqué, dans un espace exigu, avec la nécessité de maintenir l'accès piétonnier et les services à toutes les habitations, mais aussi d'assurer la protection des immeubles et des murs bordant la chaussée. Par ailleurs, suite à l'expérience douloureuse du dernier chantier de Bôle, nous sommes convaincus que le bureau d'ingénieurs a pris en compte toutes les incidences de ce difficile chantier afin que le crédit sollicité ne soit en aucun cas dépassé ! Enfin, la facture finale ne sera pas le montant du crédit sollicité, car il faut en déduire la subvention cantonale de 25 % pour les eaux claires et essentiellement, la participation des autres services à ces travaux, soit CADBAR, le Gaz, l'Electricité, Vidéo2000 et Swisscom. A ce propos, le groupe PLR attend du Conseil communal qu'une répartition des coûts claire et précise soit convenue avant tous travaux, afin que chaque service assume non seulement le remplacement de sa conduite, mais participe à l'ensemble du coût des travaux, à savoir le caisson routier, les mesures de protection (étayage, protection des immeubles et des murs...), les études et relevés des conduites, ainsi que le renouvellement de la superstructure routière de la chaussée et du trottoir qui aurait dû être prise en charge par les services tiers si la commune ne participait pas à ces travaux. Nous saluons la demande de la Commission Financière qui souhaitait connaître l'investissement que représenterait la poursuite du PGEE jusqu'au bas de la route privée de l'Arsenal afin de pouvoir utiliser pleinement le système séparatif. Les montants prévisibles étant disproportionnés en regard de nos possibilités financières, nous comprenons parfaitement que l'on renonce, à court terme, à ces travaux, mais il faudra les incorporer aux investissements à plus long terme. En conclusion, le groupe PLR entre en matière et accepte le crédit sollicité pour le renouvellement global des infrastructures communales, y compris le système séparatif du PGEE.

M. François Gubler (PS). Le groupe socialiste a longuement examiné le rapport du Conseil communal. Le premier sujet d'achoppement a été la nécessité de rattacher le bâtiment actuellement en construction au réseau de chauffage à distance CADBAR. En raison de dispositions légales prises antérieurement par le Conseil général et destinées à favoriser l'utilisation du système de chauffage à distance dans notre commune, cette obligation contraint à effectuer ces travaux. Après discussion quant au choix d'un arrêté plutôt que d'un autre, le groupe est arrivé rapidement à la conclusion que la variante 1, la plus chère, soit un investissement de CHF 1'073'721.-, était préférable, car elle comprend l'extension du PGEE dans cette partie de la commune et que ces travaux devront nécessairement être entrepris dans le futur. En conclusion le groupe socialiste entre en matière sur le rapport et vote la variante 1 de l'arrêté.

M. Bertrand Cottier (La Grappe). La Grappe a examiné avec attention le rapport de l'exécutif relatif à une demande de crédit pour la modernisation des infrastructures souterraines de l'ouest de la Rue Basse à Colombier. Sur le fond, le groupement est pleinement en accord avec le Conseil communal pour saisir l'opportunité du raccordement d'un nouvel immeuble à CADBAR, pour remplacer les conduites souterraines en mauvais état. Les différentes conduites en sous-sol de la commune sont le plus souvent très vétustes. Cette situation est pour le moins préoccupante et le groupement encourage le Conseil communal à proposer un renouvellement des installations dès que l'occasion se présente et que l'état des conduites le nécessite. Sur la forme, nous sommes quelque peu surpris par la

concision du rapport présenté. Celui-ci était très court et ne contenait pas les éléments essentiels pour que l'assemblée puisse se déterminer en toute connaissance de cause. Le Conseil communal est néanmoins remercié d'avoir fait parvenir des informations complémentaires susceptibles de permettre une prise de décision. Dans cet esprit, c'est dans sa très grande majorité que la Grappe va accepter ce rapport, dans sa variante comprenant l'investissement des collecteurs d'eau permettant que ce tronçon du PGEE soit effectif d'ici quelques années, après la réfection de la seconde partie de la rue Basse et de la Route de l'Arsenal.

M. Louis Godet (Vert'Lib.). Deux points ont été discutés en Commission technique. Le premier concernait les conduites d'eau, soit est-ce qu'il faut les remplacer par de la fonte ou du PEE. Traditionnellement de la fonte était posée à Colombier, mais les ingénieurs et les services industriels pourraient également travailler avec du PEE, qui est moins cher. Une économie de CHF 10'000.- à CHF 20'000.- serait possible sur ce tronçon. Le PEE est aussi beaucoup plus facile à poser et les branchements sont, eux, en PEE. Ce serait préférable de choisir cette variante. Le deuxième point est de ne faut pas oublier de poser quelques tubes en attente. A Auvernier, lors de la réalisation du PGE, 2 tubes en attente ont été systématiquement posés. Ces tubes ne prennent pas beaucoup de place même dans un chantier extrêmement chargé comme celui-ci.

M. Frédéric Laurent (CC) prend note de ces propositions techniques qui seront étudiées attentivement.

M. Bertrand Cottier (La Grappe) intervient à titre personnel demandant pourquoi le PGEE, annoncé pour 2018, figure dans le budget des investissements pour CHF 1'680'000.-, alors que le chiffre de 3.5 millions est évoqué pour l'ensemble du projet dans le rapport complémentaire fourni par le Conseil communal.

M. Frédéric Laurent (CC). Les chiffres figurant au budget des investissements ont été repris de la Commune de Colombier qui avait prévu un certain nombre de chantiers, comme les deux autres anciennes communes l'ont fait également. Les CHF 3,5 millions seront intégrés dans la prochaine version du budget

M. Bertrand Cottier (La Grappe) remercie de l'explication, mais constate néanmoins que les montants sont tout de même très différents.

Etant donné que deux variantes d'arrêtés sont proposées, le président, M. Sylvain Ischer, demande que l'assemblée se prononce d'abord sur la variante 1 (crédit de CHF 1'073'721.-), laquelle, si elle est acceptée par la majorité, exclura le vote de la variante 2.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 31 oui et 1 non.

Mis au vote, l'arrêté no 1 est accepté par 30 oui et 2 non.

4. Rapport et arrêté relatifs à la désignation de l'organe de révision des comptes communaux

Mme Edith Aubron Marullaz (CC). Trois fiduciaires ayant révisé les comptes 2012 des anciennes communes, il a fallu en choisir une seule à fin 2013. La Commission financière a apporté son aide dans cette démarche. Un appel d'offre a été lancé auprès des fiduciaires des anciennes communes, en plus de deux autres. Celle qui offrait le meilleur tarif a été choisie et il s'avère que c'est celle qui contrôlait les comptes de la commune d'Auvernier.

M. François Burgat (Commission financière). La fiduciaire NéoCap est déjà en charge de la révision des comptes de la commune de Milvignes. A l'unanimité des membres présents, la Commission préavise favorablement l'arrêté relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes communaux.

M. Philippe Bärffuss (PS). La nouvelle loi sur les finances qui en vigueur le 1^{er} janvier 2015 oblige non seulement à réviser les comptes chaque année (ce qui se fait déjà), mais aussi de soumettre le choix du réviseur au Conseil général. Le groupe socialiste approuve le choix de NéoCap.

M. Philippe Du Pasquier (PLR). Le groupe PLR doit valider le choix de l'organe de révision déterminé pour 2013 et le confirmer dans sa fonction pour les années 2015-2016 en application des dispositions de la loi sur les finances. Sur la base du rapport complet du Conseil communal, c'est à l'unanimité des membres présents que le groupe PLR recommande d'approuver sans réserve l'arrêté présenté ce soir.

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe). Le rapport succinct ne répondait pas aux questions légitimes de certains membres du groupe. Quelles étaient les démarches effectuées ? Les critères de choix ? Avait-on été sensible aux entreprises de Milvignes ? Les tarifs étaient-ils concurrentiels ? Des réponses ont été communiquées après la séance de groupe. Il semble que la Commission financière avait été sollicitée en automne 2013 pour la procédure d'appel d'offres sur invitation et que ce choix a été validé. Mais le Conseil général se reconstituant de nouvelles personnes, il est important de faire un rapide historique lors de la soumission de tels arrêtés, si possible lors de la constitution des rapports. La Grappe accepte l'arrêté soumis.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

5. Rapport et arrêté relatifs à la constitution d'une servitude de passage de conduites grevant les biens-fonds nos 1560 et 1312 du cadastre de Bôle, propriété de la commune de Milvignes

M. Louis Godet (Commission technique). Comme il s'agit ici d'une demande parfaitement formelle qui n'a aucune implication technique, mais suit la procédure nécessaire, c'est à l'unanimité que la Commission accepte cette demande.

M. François Burgat (Commission financière). La Commission ne voyant pas d'implication financière dans le rapport, elle préavise favorablement l'arrêté, à l'unanimité des membres présents.

M. Robert Gygi (La Grappe). Suite à la lecture du rapport, la constitution de la servitude a tout son sens et ne provoque aucune gêne. En ce sens, le groupe de la Grappe se prononce favorablement.

M. Philippe Donner (PLR). Vu l'octroi d'un permis de construire par l'autorité communale pour la réalisation de la première villa d'un projet comprenant trois unités d'habitation (une villa individuelle et 2 villas contiguës) sur le bien-fond no 250, il convient d'autoriser la jonction des conduites souterraines des eaux usées et des eaux de surface privées au réseau des infrastructures communales, situées plus en Est, à l'angle Sud du collège primaire de l'Envol. Légalement, il est donc nécessaire de déposer auprès du registre foncier une demande d'inscription d'une servitude grevant les parcelles privées communales (bien-fonds 1560 et 1312) pour permettre ce passage de conduites des eaux usées et des eaux de surface du bien-fond privé no 250. Il a été pris

bonne note que tous les frais de réalisation et d'entretien de cette infrastructure souterraine, ainsi que les émoluments administratifs de constitution de cette servitude auprès du registre foncier, étaient entièrement pris en charge par le propriétaire du bien-fonds no 250. Considérant la logique technique et la pertinence de cette démarche, le groupe PLR accepte à l'unanimité la proposition faite par le Conseil communal.

M. Fred-Eric Moulin (PS). Le groupe socialiste accepte la constitution d'une servitude de passage de conduite grevant les biens-fonds du cadastre de Bôle et l'arrêté qui la concerne. A noter qu'aucun coût n'incombe à la Commune et que la Commission d'urbanisme notamment a donné son aval.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

6. Budget 2015

Mme Edith Aubron Marullaz (CC) donne quelques explications générales relatives à la préparation du budget 2015, portant notamment sur :

1. Les éléments significatifs du budget 2015
2. La nouvelle loi sur les finances LFinEC
3. Le principe d'échéance
4. La fortune
5. Les investissements
6. Les échéances futures

1. La nouvelle loi cantonale sur les finances et son règlement d'application entrent en vigueur au 1er janvier 2015. Le nouveau modèle comptable (MCH2) sera mis en place à Milvignes pour le budget 2016. Objectifs :

- Harmonisation: comparaison des états financiers des entités publiques
- Transparence : principe du « true and fair view » (image fidèle et sincère = réalité économique)
- Exigences : besoins d'outils plus pointus pour les autorités et les citoyens

2. Principaux changements pour la commune :

- Obligation d'équilibre financier : mécanismes plus contraignants (règle de frein à l'endettement)
- Règlement communal sur les finances: à établir (2015)
- Nouvelles pratiques dont l'application du principe d'échéance (2015)
- Nouveaux documents dont le plan financier (2016)
- Nouveau plan comptable : modèle MCH2 (budget 2016)
- Retraitement du bilan (principe de la juste valeur) avec réévaluation du patrimoine communal (2016)

3. Principaux changements :

- Comptes : présentation des résultats en 3 niveaux
- Modification du droit des crédits (nouvelles règles de crédits et préfinancements)
- Amortissements supplémentaires interdits
- Réserve de politique conjoncturelle (seule autorisée)
- Organe de révision désigné par le Conseil général

4. Fortune nette

- Fortune présumée à fin 2014 : 7.4 mio.
- Augmentée de la vente de biens fonds 1.0 mio.
- Diminuée de la facture sociale, selon principe d'échéance : 3.5 mio.
- Diminuée des attributions spécifiques sur la subvention fusion (financement d'un poste de travail 0.2 mio).
- Augmentée du résultat selon Budget 2015 : 0.6 mio.
- La fortune communale à fin 2015 est estimé à 5.4 mio.

5.

- Prévoyance.ne, provision annuelle pour le paiement 2039, estimée à 0.3 million
- Péréquation financière intercommunale, charges structurelles, réforme 2015
- Harmonisation fiscale (bascule d'impôts) fin de la période transitoire (2016)
- Assainissement des finances de l'Etat: 160 millions => 2 millions pour Milvignes ?
- Réforme de l'imposition des entreprises III

6. Échéances futures :

- Augmentation significative de la population correspondant aux projets de construction connus
- L'installation des services est achevée. Toutefois la charge du personnel est encore lourde et nous devons peut être renforcer l'un ou l'autre des services de manière ponctuelle et à plus ou moins long terme.

En conclusion :

- Le budget 2014 annonçait un léger bénéfice et les recettes fiscales sont supérieures aux prévisions (+600'000.-).
- Maintient du coefficient d'impôt = 58 (65 depuis 2014 et 68 en 2016 avec la bascule canton/commune)
- Un taux d'endettement élevé et une fortune qui s'affaiblie ne permettent aucun projet à court terme avec un impact financier conséquent.
- Mettre en priorité l'acquis et l'entretien nécessaire du patrimoine et des infrastructures.
- Assurer la maîtrise des charges, assainir certains domaines, confirmer et développer les économies d'échelle.

M. François Burgat (Commission financière). Le projet de budget 2015 a été examiné par la Commission lors de sa séance du 10 novembre 2014. De nombreux points ont été débattus lors de cette séance puis repris lors de deuxième séance de la Commission en date du 1er décembre 2014. Durant les deux séances, le Conseil communal a répondu de manière complète aux questions posées. La Commission a notamment jugé qu'il est opportun de présenter dans le budget de manière explicite le rattrapage de CHF 3.5 millions (principe de caisse vs principe d'échéance) au sujet de l'action sociale. La Commission a également pris bonne note que la prévision des recettes des personnes morales a été revue à la baisse par mesure de prudence. La Commission préavise favorablement le budget 2015 à l'unanimité des membres présents.

M. Jean-François Künzi (PS) relate, en préambule, l'impression ressentie et les interrogations qui, pour certaines, ont déjà été exprimées devant le Conseil général. La Commune de Milvignes serait-elle une belle endormie ? Certes, la nouvelle Loi sur les Finances (LFinEC) a des incidences fâcheuses sur ce budget communal, elle conditionne les investissements futurs, l'Etat reporte, sans vergogne, une partie de ses charges sur les

communes, l'autonomie communale s'avère, finalement, une peau de chagrin. Mais tous ces éléments suffisent-ils à plomber, à ce point, la « bonne gouvernance » de la commune ? Peut-on simplement se contenter de gérer, au quotidien, le ménage communal ? La vision politique et les projets ambitieux ou, au moins, les grandes orientations qui devraient inspirer ce budget ne sont pas perçues. La population attend que l'avenir soit préparé en améliorant son cadre de vie, en économisant l'énergie, en entretenant et en développant le patrimoine, en engageant certains travaux, en un mot, en investissant. Mais, il ne faut pas se voiler la face - et la commune de La Tène en est le bon exemple - le coefficient fiscal actuel ne résistera pas. Il faut s'y résoudre et prévoir les étapes. Sans enthousiasme, le groupe socialiste accepte l'entrée en matière.

M. Daniel Bena (La Grappe). Le groupe a constaté avec satisfaction que le budget présente un bénéfice de CHF 567'710.-. Malheureusement, la fortune communale baissera en même temps de 2 millions. Le groupe s'est posé la question s'il ne faudrait pas à terme, envisager une légère augmentation du taux d'imposition communal. La Grappe à l'unanimité accepte le budget proposé.

M. Philippe Du Pasquier (PLR). Bien conscient des changements à opérer (au niveau technique, du principe de caisse au principe d'échéance), le groupe PLR a trouvé judicieux la présentation de l'arrêté relatif au budget, permettant de montrer ce qui est maîtrisé, en lien avec l'exercice comptable courant, et ce qui n'est pas maîtrisé, en raison des changements de principes comptables. Lors de son examen du budget, le groupe PLR a largement débattu de sujets récurrents dans les séances du Conseil général, soit :

- le Théâtre : la difficulté de comparer les comptes dans le temps est à déplorer. Cette comparaison est pourtant attendue depuis longtemps.
- Les déchets : les chiffres et le phénomène d'augmentation, tant des volumes que des montants, interpellent.

Le groupe PLR a approuvé à l'unanimité des membres présents le budget présenté ce soir et invite à accepter l'arrêté soumis au vote.

Le détail du budget est passé en revue.

Compte 011.300.000

M. François Gubler (PS). Le groupe socialiste suggère que la Commission financière se saisisse de la question du montant des jetons de présence versés aux commissaires et conseillers généraux et étudie éventuellement l'opportunité de revoir ces montants en fonction de ce qui est pratiqué dans les autres communes. Il peut également être judicieux de doubler les jetons de présence des président et secrétaire, vu le temps de travail qu'implique notamment cette dernière fonction.

M. Patrice Blanc (PLR) souhaite relever une diminution, malgré le commentaire « augmentation avec l'introduction des vacances de la Commission d'urbanisme dès 2014 », car cette dernière ne participera plus aux visites de conformité, puisque c'est une société privée qui s'en chargera. Il n'y aura donc pas d'augmentation.

Compte 160.314.000

M. Fred-Eric Moulin (PS) se demande pourquoi les chiffres sont si différents (aux comptes 2013, environ CHF 17'000.-, au budget 2014, CHF 34'000.- et au budget 2015, CHF 2'000.-) et pourquoi il n'y a aucun commentaire pour ce poste.

Mme Josette Schaer (CC). L'année dernière, un commentaire expliquait l'augmentation à CHF 34'000.- qui était due à des travaux effectués suite à des déprédations dans un abri PC qui avait été loué.

Compte 302

Mme Marie-France Matter (CC) présente un PPT avec des informations complémentaires permettant d'éclaircir certains points.

Le compte 302.301.000 a été augmenté de 15%, suite à l'expérience d'une année de la coordinatrice qui a noté ses heures de travail. Le grand nombre de spectacles d'accueil et de locations nécessite plus qu'un 35%. Cette augmentation engendre aussi le rattrapage de couverture d'assurance de Prévoyance.ne, à raison de 60% pour l'employeur et 40% pour l'employée. Le compte 302.308.000 a été supprimé et remplacé par le 302.318.031, ce qui correspond à la suppression du poste de régisseur et aux frais occasionnés par les services de l'entreprise Soundpatch. Le compte 302.314.000 prévoit CHF 15'000.- supplémentaires correspondant à l'installation d'une isolation phonique dans le foyer et au changement du plan de travail du bar qui est en mauvais état. Enfin, afin d'assurer une transparence des coûts et une meilleure gestion du budget, le montant imputé au compte 303.365.303 a été transféré dans les comptes 302.318.030 Frais d'accueil, 302.318.031 Frais de régie et 302.434.002 Billetterie.

M. Hugues Scheurer (PLR) fait remarquer que l'augmentation du compte 302.301.000 n'est pas de 15%, mais de 66% environ (de CHF 30'000.- à CHF 51'000.-).

Mme Marie-France Matter (CC) répond que le montant figurant au budget 2014 ne correspond pas au salaire annuel, car la coordinatrice n'a pas travaillé l'année complète. Devant l'étonnement exprimé quant au montant imputé pour la part à Prévoyance.ne, Mme Matter répond qu'il n'y a pas d'erreur, que ce sont les chiffres transmis pas l'institution.

Compte 309

Concernant les « Autres tâches culturelles », **Mme Agnès Decnaeck (La Grappe)** souhaiterait que le Conseil communal étudie la possibilité de soutenir le Littoral Région, qui est un journal apprécié dans les ménages et peut être un reflet des activités de la commune. Le journal a peu de moyens et rencontrerait quelques difficultés. Mme Decnaeck proposerait que la commune octroie une subvention de quelques milliers de francs à cette presse locale.

Mme Marie-France Matter (CC) répond que le Conseil communal en prend note.

Compte 490.318.000

M. Olivier Lebeau (PLR). L'augmentation de la part des frais d'ambulance surprend un peu. Le commentaire dit que cela est lié au transfert du 144. A l'époque, les arguments publicitaires évoquaient une économie liée à ce transfert. Il est peu probable qu'ils aient été mensongers. L'autre raison de cette augmentation pourrait être un report de charges indirectes du Canton sur les communes. Si ce devait être le cas, M. Lebeau invite le Conseil communal à être très vigilant.

Mme Marlène Lanthemann (CC). Suite à la votation transfert du 144, c'est le Canton qui a défini les besoins en ambulance, donc qui a établi un dispositif cantonal. Il y a possibilité d'une mutualisation des frais, qui va, comme pour la protection civile, représenter un coût par habitant, lequel se situera aux environs de CHF 36.-. Auparavant, la part se situait entre CHF 25.- et CHF 30.- par habitant, donc, effectivement, c'est une réelle augmentation. Il est vrai que la réaction a tout de suite été de considérer cela comme un report de charges déguisé sur les communes. Aussi, il a été décidé de réagir par l'intermédiaire de l'ACN. La presse faisait état d'un engagement de 24 personnes, soit 12 pompiers professionnels et 12 ambulanciers. On ne peut savoir qui a menti, mais les chiffres annoncés étaient alors diamétralement opposés et ceux qui se positionnaient contre l'externalisation du 144 essayaient en vain de tirer la sonnette d'alarme en arguant « Vous verrez, il n'y aura pas d'économie au contraire ! ». L'augmentation des coûts vient du fait que les pompiers et les ambulanciers n'auront plus une double casquette et que les services du feu et de l'ambulance doivent être professionnalisés. Cela demande donc davantage de personnel.

Compte 589

M. Jean-François Künzi (PS) remarque une diminution au budget 2015 et souhaiterait connaître la politique du Conseil communal face aux requêtes que font les œuvres d'entraides.

Compte 700

Au compte 700.435.000, **M. Roberto Ronchi (PLR)** remarque une diminution du montant des ventes d'eau, alors que celui de la redevance cantonale sur les ventes est toujours le même, et il se demande s'il n'y a pas de corrélation entre les deux.

M. Frédéric Laurent (CC). Une décision du Conseil communal relative au prix de l'eau potable a été anticipée et se reflète sur ce compte 700.435.000. En effet, le Conseil communal souhaite harmoniser le prix de l'eau, actuellement variable d'un village à l'autre, et procédera en 2015 à une étude qui aura un effet sur le budget 2016. A noter que le nombre de m³ d'eau consommés dans l'année entraîne également des fluctuations.

M. Philippe Donner (PLR) s'interroge sur la suppression du compte 700.435.070, *Vente d'eau à usage communal.*

M. Frédéric Laurent demande à M. Clovis Fahmi, administrateur des finances, de fournir les explications comptables. Ce dernier répond que cette suppression est due aux regroupements effectués par rapport aux anciens plans comptables d'Auvernier, de Bôle et de Colombier.

M. Louis Godet (Vert'Lib) fait remarquer, concernant le compte 700.435.000, que l'intitulé devrait être Ventes d'eau *Eli10* au lieu de *SIB*.

Compte 720.318.040

M. Philippe Bärffuss (PS) constate l'augmentation, plusieurs fois évoquée, de CHF 96'000.- pour le ramassage des déchets verts et demande que le Conseil communal réfléchisse à un moyen d'être plus équitable concernant la taxe déchets. En effet, les déchets verts représentent un tiers de la facture totale des déchets et il n'est pas juste, pour ceux qui n'ont pas de gros jardins, de contribuer à une telle facture.

M. Frédéric Laurent (CC) partage l'avis de M. Bärffuss que cette mesure n'est pas sociale, mais il voit un geste environnemental dans l'attitude de la population qui comprend que les déchets biodégradables sont précieux et doivent être mieux récoltés. Il faut également savoir que si de tels déchets sont mis dans des sacs taxés, la commune paie CHF 200.- la tonne pour les incinérer, alors que pour les composter, c'est CHF 110.- la tonne. Néanmoins, le Conseil communal est conscient que ce poste est lourd et réfléchit à un marché public dès 2015, pour baisser le coût de ramassage de ces déchets verts.

Compte 922.361.000

M. Marc Wallinger (PLR) souhaite exprimer sa satisfaction de constater les premiers effets positifs de la réforme sur les comptes communaux. Il espère que les propositions et travaux de la Commission financière du Grand Conseil, visant à finaliser le rééquilibrage, seront acceptés et rapidement appliqués. Pour M. Wallinger, cette réforme est presque l'unique espoir de conserver un coefficient fiscal attractif, tout en faisant face aux nouvelles charges.

Plan des nouveaux investissements

Page 4/4, Divers

M. Hugues Scheurer (PLR) exprime une petite inquiétude concernant le point *Démontage passerelle CFF*. En effet, il lui semblait que le Conseil communal envisageait plutôt un moyen de maintenir la passerelle, plutôt que de la démonter.

Mme Marlène Lanthemann (CC) confirme les propos de M. Scheurer et dit que l'intitulé aurait dû être simplement *Passerelle CFF* ou *Investissements passerelle CFF*. Cependant, au moment de l'élaboration des documents, les premières consignes reçues étaient de démonter la passerelle. Aujourd'hui, le Conseil communal étudie les trois possibilités qui s'offrent à lui, soit une déconstruction, une reconstruction ou une réparation de la passerelle. Un montant approximatif a été porté au plan des investissements, pour au moins le faire figurer, mais même en cas de déconstruction, ce montant serait déjà dépassé.

Mis au vote, l'arrêté relatif au budget 2015 est accepté à l'unanimité.

7. Communications du Conseil communal

Mme Marie-France Matter :

- Les membres du Conseil général seront sondés par la Chancellerie pour savoir s'ils souhaitent dorénavant recevoir les documents des séances par poste ou par courriel.

Mme Josette Schaer :

- Le système Velospot a obtenu le prix climatique de la Fondation Zürich pour 2014. Grâce au vote positif de Milvignes et d'autres communes, la commande ferme des vélos a pu se faire avec une économie de CHF 18'000.- par rapport au budget voté, ceci dû à l'effet du nombre commandé.

M. Frédéric Laurent :

- Le travail de la Commission mise sur pied pour l'étude du plan d'aménagement local pourra commencer. La phase publique va être lancée et la population sera invitée. Les membres de la Commission sont priés de retenir les dates du 12 février et du 11 juin et une disponibilité impérative leur est demandée entre 17h00 et 22h00.

- Le litige qui opposait le Conseil communal à la société L'Avant-scène opéra est résolu. Les deux parties ont trouvé un accord et signé une convention mettant ainsi une fin définitive à la transition douloureuse du Théâtre de Colombier qui entacha le début de la fusion.

8. Interpellations et questions

Interpellation de M. François Gubler (PS) : *Mise en valeur du patrimoine archéologique de la commune de Milvignes*

« Le 26 novembre dernier, le Conseil Communal de Milvignes a invité la population communale à participer à une conférence présentant, pour l'essentiel, les récentes découvertes archéologiques sur le site de la construction d'une station-service à proximité du giratoire de la Brena, au lieu-dit. Cet exposé a été bien suivi et je remercie nos autorités de cette initiative. A cette occasion on a pu apprendre qu'un dolmen avait déjà été découvert antérieurement lors de la construction du restaurant le Lacustre. Personnellement, j'avais découvert ledit objet dans la forêt riveraine d'Auvernier et j'étais persuadé qu'il se trouvait à son endroit d'origine. Avec la construction de la station-service, c'est un tumulus qui a été exhumé. Sur le lieu, suite à la nouvelle affectation immobilière, il n'en reste plus aucune trace alors que, selon la conférencière, il s'agit d'un objet remarquable. Par conséquent, j'interpelle le Conseil Communal afin qu'il examine la possibilité, d'entente avec l'Etat et le propriétaire des lieux, d'implanter quelques panneaux didactiques rappelant les découvertes successives sur l'emplacement de la station-service. Cela permettra à chacun, habitant de Milvignes, des environs et touristes, d'être informé sur notre passé lointain ».

Le Conseil communal prend note de l'interpellation. L'assemblée ne demande aucune discussion.

Question de M. Jean-François Künzi (PS)

« Je sais, parce que, depuis ma retraite, je fais partie de l'équipe de cuisine de l'un des camps du CESCOLE, que préparer un repas pour un groupe s'apparente, de plus en plus, à la quadrature du cercle en raison des choix personnels, des interdits religieux, des allergies, des intolérances qui impliquent l'entreposage des ingrédients et la préparation des mets dans des locaux distincts. Je viens d'apprendre que le Conseil communal a résilié, pour la fin de l'année, le contrat qui le liait au «Romarin» pour la fourniture des repas servis dans le cadre de « l'Accueil extra-scolaire ». Connaissant la haute qualité de la nourriture fournie et les prix très compétitifs pratiqués par cette « entreprise locale » dont le patron, M. Buso, habite la commune, je m'étonne de cette décision qui aura, forcément, des répercussions fâcheuses sur l'emploi, Milvignes étant un client important du Romarin. On m'a même assuré que le Conseil communal, par l'intermédiaire de l'administrateur, avait proposé à M. Buso, de prolonger son contrat d'un ou deux mois. J'ai de la peine à y croire tant la démarche m'apparaît incongrue. Je demande au Conseil communal de bien vouloir m'expliquer, clairement, les raisons de son choix ».

Mme Edith Aubron Marullaz (CC). Le montant pour les repas servis à midi, dans le parascolaire et le préscolaire, est conséquent et la volonté du Conseil communal a été d'harmoniser le service de repas sur l'ensemble des structures. Les trois structures parascolaires et la structure préscolaire représentent certains jours 200 repas de midi. Un appel d'offres a donc été lancé auprès de différentes entreprises spécialisées dans le service traiteur. Une entreprise, qui s'implante de plus en plus dans le canton, qui va travailler avec la

Ville de Neuchâtel et qui travaille déjà avec la Tortue d'Eau et d'autres structures locales, a proposé un prix attractif. Il est vrai que le Conseil communal avait, en vue de cet appel d'offres, résilié le contrat avec le Romarin pour le 31 décembre 2014. Cette résiliation a dû lui être confirmée, car avec une différence de CHF 1.- pour un repas, l'économie pour l'ensemble des structures était conséquente.

9. Divers

Néant.

Monsieur Frédéric Laurent souhaite de belles fêtes à l'assemblée et l'invite à partager un apéritif.

La séance est levée à 21h40.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président : Le secrétaire :



S. Ischer

O. Steiner